



En exercice : 58
Présents : 44
Votants : 48

Séance du 12 juin 2023

Le Douze Juin Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 6 juin 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	/
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaires
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	MÉZIERES Hervé, suppléant
MÉE	/
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	/
ST QUENTIN LES ANGES	/
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), GOHIER Odile (Denazé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), CHANCEREL Philippe (Livrée-la-Touche), BEUCHER Clément (St Poix), GUINEHEUX Dominique (St Quentin-les-Anges), PELLUAU Philippe (Renazé).

Étaient absents : DALIFARD Alexia (Ballots), HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BAHIER Alain (Mée), GARBE Pascale (Méral), CHADELAUD Gaétan (La Roë).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Florence BÉZIER
Philippe CHANCEREL a donné pouvoir à Hervé MÉZIERES
Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BRÉHIN
Dominique GUINEHEUX a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2023-06/68 : CULTURE

Séance du : 12 juin 2023

OBJET 2023-06/68 : CULTURE

SAISON SPECTACLE VIVANT – TARIFS APPLICABLES A COMPTER DE LA SAISON 2023-2024

Mme Edit RAGARU, Vice-présidente en charge de la Culture, rapporte au conseil communautaire les propositions de la commission culture du 16 mai 2023 concernant les tarifs et abonnements à partir de la saison spectacle vivant 2023-2024.

Elle précise que la commission Culture a souhaité augmenter légèrement le prix des places en raison de l'augmentation des charges tout en maintenant des tarifs attractifs et accessibles pour le public. Par ailleurs, elle a proposé de simplifier la grille tarifaire, trop complexe à ce jour, et de créer deux nouveaux tarifs manquants concernant le supplément repas / « en-cas » et les ateliers artistiques.

- Augmentation d'1 € tarifs plein / avantage / abonné et de 0.50 € tarif toupeti
- Tarifs réduit / jeune / solidaire regroupés en 1 seul tarif à 5 € pour simplifier la grille trop complexe à ce jour
- Pass familles au même prix pour qu'il soit plus attractif car peu utilisé actuellement.
- Ajout tarif supplément en-cas ou « repas » à 5 €
- Ajout tarif ateliers de pratique artistique à 5 €

Les tarifs proposés se présentent ainsi :

- **Tarif plein** : 14 €
- **Tarif avantage** : 12€ (sur présentation d'un justificatif) :
 - Groupe de 10 adultes et plus de 10
 - Abonnés des structures culturelles membres du réseau « Toutes uniques, toutes unies »
 - Titulaires de la carte CEZAM,
 - Adhérents au CNAS et leur conjoint(e)
- **Tarif abonné** : 10 € à partir de 3 spectacles réservés et pour chaque spectacle de la saison
- **Tarif réduit / jeune / solidaire** : 5€ (sur présentation d'un justificatif au moment de la réservation -pièce d'identité, attestation Pôle emploi...-)
 - Etudiants
 - Demandeurs d'emploi
 - Enfants et jeunes de moins de 18 ans
 - Membres de l'Espace de découverte et d'initiatives (EDI) du Pays de Craon (Ateliers d'échanges),
 - Minimas sociaux (Bénéficiaires du RSA, de l'allocation de solidarité aux personnes âgées ou de l'allocation aux adultes handicapés...)
- **Pass Famille** : 29 € pour 2 adultes + 1 à 3 enfants mineurs
- **Tarif Toupeti** : 3 € pour tous. S'applique aux spectacles destinés aux enfants de moins de 3 ans. Gratuité pour le personnel de la petite enfance accompagnant (ASMAT, personnel de crèche...)
- **Tarifs billetterie internet** : 3% en sus du prix du billet (à retirer sur place) supportés par la CCPC

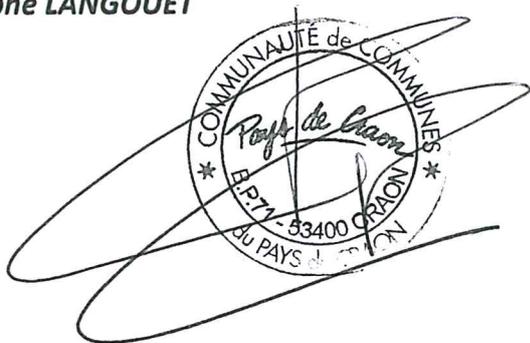
Considérant les propositions précitées de la Commission Culture du 16 mai 2023,
Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 22 mai 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (48 votants),

⇒ **APPROUVE** les tarifs tels que présentés ci-dessus à compter de la saison culturelle 2023-2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 23 Juin 2023

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le Secrétaire de séance,
Philippe GUIARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230612-DELIB20230668-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2023

Affichage : 23/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

